



Les licences peuvent être délivrées à partir du 4 septembre 2024 et sont valables jusqu'au 31 août 2025.  
L'assurance attachée à la licence est, elle, valable jusqu'au 31 décembre 2025.

Nom	Prénom	Date de naissance
M. Mme		
M. Mme		

**Pour un renouvellement d'adhésion ne pas renseigner les informations suivantes si elles restent inchangées.**

Adresse : ..... C P ..... Ville : .....

Tél fixe : ..... Tél portable : .....

En renseignant mon adresse courriel j'accepte la diffusion des informations et des documents « Randonneurs de la Charente » par messagerie internet. Les adresses courriels resteront confidentielles au sein du bureau de l'association. Je pourrai à tout moment renoncer à ce type de diffusion pour revenir au mode courrier postal.

Oui  Non

Adresse courriel : .....@.....

Dans le tableau ci-dessous, choisir **une des trois adhésions** adaptée à votre situation, vous pouvez ajouter l'abonnement. P.R. L'adhésion familiale concerne les personnes suivantes : conjoint(e) concubin(e) ou pacsé, enfants mineurs ou majeurs de moins de 25 ans fiscalement à charge et vivant sous le même toit que leurs parents.

<b>Adhésion</b> et licence <b>Individuelle</b> avec <b>Responsabilité civile et Accidents corporels IRA</b> (33,5 € pour la fédération 15,5 € pour le club)	<b>49 €</b>
<b>Adhésions</b> et licences <b>Familiales</b> avec <b>Responsabilité civile et Accidents corporels FRA</b> (64 € 15 pour la fédération 30.85 € pour le club)	<b>95 €</b>
<b>Adhésion pour membre d'un autre club FFR</b> (joindre une photocopie de la licence 2024/2025)	<b>25 €</b>
Abonnement au magazine <b>Passion Rando</b> pour 4 numéros par an ( <b>10 € pour la fédération</b> )	<b>10 €</b>
Montant global du chèque à établir à l'ordre des <b>Randonneurs de la Charente</b>	

Je m'engage à être convenablement équipé pour les activités auxquelles je participerai et à me conformer au règlement intérieur du club. (Mise à jour règlement intérieur novembre 2017)

**Certificat médical : règles applicables à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017** (loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 modifiée loi N° 2022-296 du 2 mars 2022) **Le certificat médical n'est plus obligatoire pour le renouvellement de la licence mais seulement pour la 1<sup>ère</sup> prise de licence.**

- **Première prise de licence** : délivrance d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la randonnée pédestre.
- **Renouvellement de licence** : Attesté ci-dessous d'avoir pris connaissance et renseigné l'auto questionnaire personnel de santé. **(Le questionnaire reste confidentiel et doit donc rester en votre possession)**

Je soussigné(e) M/Mme .....atteste avoir renseigné ou consulté le questionnaire de santé et :

Avoir répondu **NON** à toutes les questions

Avoir répondu **OUI** à une ou plusieurs question(s) : **En cas de réponse positive à une seule question consultation auprès d'un médecin pour avis à titre personnel sur la poursuite de l'activité de randonnée.**

Fait à .....Le .....

Signature (précédée de la mention « lu et approuvé ») .....

Remise du bulletin d'adhésion et du chèque correspondant à JACQUES Francis

3, rue de la Santé 16000 Angoulême ☎ 06 85 35 32 39. Adresse courriel : [nifr.jacques@wanadoo.fr](mailto:nifr.jacques@wanadoo.fr)